Wallonie fiscalité SPW

Renvoyez ce document complété, daté et signé à l'adresse indiquée ci-contre

Service public de Wallonie - Fiscalité
Avenue Gouverneur Bovesse, 29
5100 Jambes

Mail : fiscalite.wallonie@spw.wallonie.be
Fax : 081/330 201

Redevance télévision

DÉCLARATION DE FIN DE DÉTENTION D'UN APPAREIL DE TÉLÉVISION

Quiconque cesse de détenir un appareil de télévision est tenu de le déclarer au service compétent avant la date légale extrême de paiement[1]. Ce dessaisissement (fin de détention) n'a pas d'effet sur la période imposable en cours si celle-ci est entamée avant la date de fin de détention. La redevance tv est due par année entière et non remboursable au prorata des mois non utilisés sur la période.

1. Coordonnées du demandeur

Merci de remplir ce formulaire lisiblement et en lettres MAJUSCULES

1.1. Identification

N° d'inscription :

Vous êtes une :

☐ Personne physique / particulier

☐ M. ☐ Mme Nom Prénom

N° de registre national *(il se trouve au verso de la carte d'identité)*

- -

☐ Personne morale / entreprise

Dénomination N°BCE 0

1.2. Adresse

Rue Numéro Boite

Code postal Localité

1.3. Contact

Téléphone (de préférence GSM) Adresse mail

2. Détention : Adresse où la télévision n'est plus détenue

A remplir uniquement si *ce lieu est différent de votre résidence principale ou de votre siège social*

Rue Numéro Boite

Code postal Localité

[1] **La date légale extrême de paiement** est soit le 31 mai (redevables dont la première lettre du nom de famille est comprise entre A et J inclus), soit le 30 novembre (redevables dont la première lettre du nom de famille est comprise entre K et Z inclus), soit le 1er mars (établissements d'hébergement touristique).

Vos renseignements personnels tombent sous la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée.

3. Déclaration sur l'honneur et signature

Cochez la case adéquate

☐ Je déclare ne plus détenir d'appareil de télévision, à l'adresse de détention indiquée ci-dessus, depuis le : |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

Le dit appareil a été :

- ☐ Détruit ou mis en décharge ou au parc de recyclage
- ☐ cédé à une autre personne → *Notez les renseignements relatifs à cette autre personne*

Nom |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
Prénom |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Rue |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
Numéro |_|_|_|_|
Boite |_|_|_|

Code postal |_|_|_|_|
Localité |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Si cette personne paie déjà la redevance télévision, indiquez son n° d'inscription :
|_|_|_|_|_|_|_|_|

- ☐ Autre :…………………………………….

☐ Je cohabite avec une personne qui acquitte déjà la redevance pour la détention d'appareil de télévision pour cette adresse et je désire de ce fait annuler la détention d'un appareil de télévision à mon nom.

→ *Notez les informations relatives à la ou le cohabitant*

Date de début de la cohabitation
|_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

Nom |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
Prénom |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

N° de registre national *(il se trouve au verso de la carte d'identité)*
|_|_|_|_|_|_|-|_|_|_|-|_|_|

N° d'inscription
|_|_|_|_|_|_|_|_|

☐ Je possède des télévisions dans un but de lucre ou dans un hôtel ou un logement similaire et le nombre d'appareils de télévision détenus a été réduit.

- Nombre d'appareils actuellement détenus : |_|_|_|

Date : |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

Signature du déclarant ex détenteur (obligatoire) :

<u>Remarques :</u>

Le fait générateur de la redevance étant la détention d'un appareil de télévision, le fait que celui-ci ne soit plus utilisé, plus raccordé ou soit temporairement en panne n'annule pas l'exigibilité de la redevance.

Toute déclaration de fin de détention peut donner lieu à **un contrôle par un agent compétent**. En cas de fausse déclaration ou de nouvelle détention ultérieure non déclarée d'un appareil de télévision, une amende administrative sera appliquée.

Vos renseignements personnels tombent sous la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée.